



# Association Française des Conseils en Gestion de Patrimoine Certifiés

## CERTIFICATION CFP® - CGPC Première adhésion

2021

NOM : ..... Prénom : .....

Profession : .....

Salarié :

- Banque
- Autre établissement de crédit
- Compagnie d'assurances
- Mutuelle d'assurances
- Entreprise d'investissement
- Société de gestion
- Organisme de Formation

Exercice libéral :

- Agent général d'assurances
- Courtier d'assurances
- C.G.P. indépendant
- Formateur
- Autre (à préciser) : .....
- Organisme CIF auquel vous adhérez (SI il y a lieu) : .....

Professions ordinaires :

- Notaire
- Avocat
- Expert-comptable

Entreprise : .....

Adresse prof. \*: .....

Tél. fixe : \_\_\_\_\_ Tél. mobile: \_\_\_\_\_

E-mail : ..... Site internet : .....

Je déclare avoir pris connaissance, **pour les avoir consultés sur le site Internet de CGPC** (www.cgpc.fr), des statuts, du règlement intérieur, des normes de pratique du conseil, et du code d'éthique et de déontologie de l'association. Je m'engage à les respecter sous peine d'exclusion.

Je demande mon inscription sur le site Internet de CGPC :  Oui  Non

\* (L'adresse sera celle qui paraîtra sur la liste des Certifiés sur le site Internet ainsi que l'adresse de destination de toute correspondance)

## CERTIFICATION ISO 22222

Je demande à être **Certifié ISO 22222** :  
par AS+, organisme certificateur.

OUI

NON

Cotisation CGPC : **280,00 €**  
Cotisation ISO 22222 : **90,00 €**

Fait à .....

Le : .....

TOTAL : .....

Je m'engage à informer CGPC de toute modification des données me concernant.

Signature :

RIB pour virement :

IBAN : FR76 3000 3030 0000 0502 1232 893.  
BIC : SOGEFRPP



**DÉCLARATION DE NON-CONDAMNATION**

2021

Je soussigné(e),

NOM : .....

Prénom : .....

Demeurant : .....

.....

Exerçant la profession de : .....

Au sein de : .....

Déclare sur l'honneur :

- exercer mon activité conformément aux règles de ma profession :

OUI

NON

- n'avoir fait l'objet d'aucune sanction disciplinaire ou judiciaire mettant en cause ma Responsabilité civile ou pénale :

OUI

NON

- ne pas faire l'objet d'une interdiction d'émettre des chèques par la Banque de France :

OUI

NON

Je m'engage à informer CGPC de tout élément de nature à modifier ma situation.

Fait à .....

le .....

Signature :

## OBLIGATION DE FORMATION CONTINUE

2021

### RAPPEL DES OBLIGATIONS DE FORMATION DES CERTIFIÉS

Extraits du Règlement Intérieur de CGPC

(A consulter sur [www.cgpc.fr](http://www.cgpc.fr))

#### II SECTION 4 - OBLIGATION DE FORMATION CONTINUE

##### Obligation de Formation Continue des membres de CGPC...

- 1/ L'obligation de formation continue des certifiés est de 40 heures durant les deux premières années et de 60 heures durant les années suivantes (...)
- ....
- 3/ Les certifiés exerçant à titre principal une activité de formation en Droit, Économie, Gestion, appliquée à la Gestion de Patrimoine sont dispensés de l'obligation de formation des certifiés sur justification de leur CV et de leur expérience professionnelle de formation.
- ....
- 5/ Le non-respect de l'obligation de formation continue peut conduire à la perte de la qualité de membre de CGPC dans les conditions prévues à l'article 7 des Statuts.
- ....
- 6/ Chaque membre de CGPC a le libre choix de l'organe de formation et du module de formation en fonction de la nature et des modalités de son activité professionnelle.
- ....
- 7/ Les actions de formation gratuites organisées par les fournisseurs de services financiers et agréées par CGPC comme « actions de formation » sont admises en justification de l'obligation de formation continue pour la durée et le contenu qui ont été agréés, sans limitation vis à vis de la justification de l'obligation de formation continue sous réserve des actions obligatoires définies ci-après.
- ....
- 9/ L'inscription à une formation longue conduisant à l'attribution explicite de la CJA (au premier chef, Diplôme National de Master de Gestion de Patrimoine) entraîne dispense de l'obligation de formation de 2 ans sur justification de l'inscription au DNM et de 2 ans de plus sur justification de l'attestation provisoire d'obtention du DNM.
- ....
- 10/ Toutes les formations agréées ou/et conventionnées au titre des formations longues conduisant à l'attribution automatique de la CJA ou au titre de la préparation à l'Examen National de Certification de CGPC figurent sur le site de CGPC et sont actualisées tous les 2 ans après réception d'un questionnaire dûment rempli par les organes de formation.

II

....  
Pour mémoire :

Année d'adhésion ou Renouvellement Session de certification	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Septembre 2020	40 heures		60 heures		60 heures	